



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

appels d'urgence

Question écrite n° 117909

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé des affaires européennes, sur l'utilisation du numéro d'appel d'urgence, le 112. Depuis 1991, un numéro d'urgence unique, le 112 a été mis en place dans toute l'Union européenne. Or, aujourd'hui, seulement 26 % des citoyens de l'Union sont en mesure d'identifier le 112 comme numéro d'appel d'urgence dans l'Union européenne et ce quelle que soit l'urgence. Ce numéro est accessible gratuitement depuis un poste fixe, un téléphone mobile ou une cabine téléphonique, et ceci même si l'appelant n'a ni crédit, ni couverture réseau. Il lui demande donc quelles sont les mesures qu'il compte mettre en oeuvre pour stimuler les États membres de l'Union pour qu'ils promeuvent le numéro d'urgence unique.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117909

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9671

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)